



Envoyé en préfecture le 03/04/2023  
Reçu en préfecture le 03/04/2023  
Affiché le 03/04/2023  
ID : 063-200071199-20230327-CCPL\_2023\_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 16 mars 2023  
Date d'affichage : 16 mars 2023

SEANCE DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSEIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, Fabienne GASTON, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER, Claude RAYNAUD

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-29 : FINANCES - BUDGET ANNEXE ZA LHERAT -  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Luc CHAPUT

Luc CHAPUT présente le compte administratif et le compte de gestion 2022 du budget annexe ZA Lhérat de Plaine Limagne, qui se résumant ainsi :

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 063-200071199-20230327-CCPL\_2023\_29-DE

### Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2022	409 987,95 €	408 002,95 €	-1 985,00 €
Excédent 2021 reporté	0,00 €	38 828,64 €	38 828,64 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>409 987,95 €</b>	<b>446 831,59 €</b>	<b>36 843,64 €</b>

### Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2022	398 634,95 €	398 614,76 €	-20,19 €
Excédent 2021 reporté	0,00 €	18 711,70 €	18 711,70 €
RAR 2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>398 634,95 €</b>	<b>417 326,46 €</b>	<b>18 691,51 €</b>

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Claude RAYNAUD, président de la communauté de communes Plaine Limagne, se retire au moment du vote.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'arrêter le compte administratif du budget annexe ZA Lhérat 2022 de la communauté de communes Plaine Limagne comme indiqué ci-dessus ;
- de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03/04/2023

Le président,

